

ANNEXE 2

RAPPORT DU JURY
de l'examen professionnel
pour le recrutement d'ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat
Session 2012

Le bilan de la session organisée en 2012 amène le jury à faire les remarques suivantes. Le niveau global des candidats s'est avéré correct, ce qui conforte le jury à formaliser dans un rapport après chaque session des recommandations pour les candidats qui se présenteront ultérieurement à l'examen. Concernant le rapport écrit et sa présentation orale, le jury confirme que les candidats doivent impérativement connaître les orientations stratégiques de l'établissement et la manière dont elles sont déclinées dans les différents services de l'IGN (ex : la politique partenariale). Il est étonnant de constater cette année que certains candidats, pourtant en poste à l'IGN, semblaient moins bien informés que ceux en poste dans des services déconcentrés du ministère.

Le jury a par ailleurs noté de la part de certains candidats un manque de projection vers le métier d'ingénieur. Si les compétences de technicien supérieur sont un atout, elles doivent impérativement se compléter pour le futur ingénieur par la connaissance des orientations de l'établissement d'appartenance et la capacité à les relayer auprès des collègues qu'il encadre.

Il est recommandé de se placer suivant plusieurs points de vue pour aborder le sujet du mémoire. En effet, certains candidats ont eu du mal à sortir de leur environnement quotidien pour aller au-devant d'utilisateurs, qu'ils soient internes ou externes. Cela se traduit par des travaux insuffisamment aboutis dès lors qu'ils sont projetés dans un contexte plus large et soumis aux conséquences du contexte actuel de rigueur.

Le jury confirme par ailleurs l'importance d'appliquer la charte des projets en vigueur à l'IGN (ou tout autre document équivalent pour les candidats externes), tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'études préalables. Dans ce dernier cas, une véritable analyse de la valeur doit être faite pour chacun des scénarios. Le commanditaire et les objectifs visés doivent clairement être énoncés et en tout état de cause, permettre l'identification du travail personnel réalisé par le candidat, qui doit être prépondérant dans le travail rendu.

L'analyse des résultats à l'épreuve de français montre que les candidats ont tenu compte des consignes données dans le rapport précédent. Il est en effet recommandé aux candidats de préparer cette épreuve sérieusement, soit en s'appuyant sur la méthodologie spécifique de l'épreuve de français du baccalauréat, soit en suivant les cours de préparation proposés dans le catalogue de formation continue de l'Ecole nationale des sciences géographiques.

Le jury tient à rappeler que pour l'épreuve de langue vivante, la version demandée est aussi considérée comme un exercice de français. Il ne s'agit pas d'une traduction mot-à-mot. Il est attendu des candidats qu'ils restituent le sens initial de l'article en utilisant correctement la langue française. Il s'agit de proposer une formulation qui soit naturelle dans la langue d'arrivée. Le jury conseille vivement de lire plusieurs fois l'article à traduire avant de se lancer dans sa traduction. Le jury sanctionne les erreurs relatives au vocabulaire, au style, aux faux-sens et contre-sens, aux omissions, à la grammaire et à l'orthographe. La présentation est également prise en compte. Pour finir, les candidats éviteront de proposer des traductions multiples au choix du correcteur.